

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19689 / 101252
Dornier SA, 2400 Le Locle
Atelier CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-19700 / 101267
Werthanor SA, 2400 Le Locle
Usinage boîtes et bracelets: tournage, fraisage, décolletage et meulage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
37 H, 2 F
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement)
- 11-19773 / 112608
UPS United Parcel Service (Schweiz), 1217 Meyrin
centre logistique: réception, triage et chargement des colis
besoins spéciaux de consommation
5 H
01.01.2012–31.12.2014 (Modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-18819 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
service d'entretien: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements de production et les infrastructures des bâtiments du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18815 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
pâtisserie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
13 H, 3 F
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

- 11-19496 / 112566
ATS Sàrl, 2300 La Chaux-de-Fonds
Service d'ambulance: transports intra hospitaliers et premiers secours
besoins spéciaux de consommation
5 H, 1 F
01.11.2011–30.10.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18817 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
service d'entretien.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 décembre 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail